

COMPTE- RENDU SOMMAIRE

MARDI 28 MAI 2019 à 20 H 30

Présents :	PAILLARD Alain DIERS Pascal MORESSEE Lionel	AUSTRUY Philippe GARBE Aline SENAC Philippe	BONARD Jacky GUYARD F-Laurent	COMETTE Jacques LEROUX Dominique
Absents :	GOUPIL Jean-Louis (pouvoir à P. AUSTRUY) SCHMITT Laurent		LAFONTAINE Laurence	LEMAITRE Delphine

Madame Aline GARBE a été désignée secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DESIGNE**, pour prendre part aux travaux de la CLECT, Jacques COMETTE en qualité de représentant titulaire et Alain PAILLARD en qualité de représentant suppléant
AUTORISE Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ENIR,
DECIDE d'accepter la proposition n° 1 (ARATICE + WIPPLE + EASYTIS) pour un montant de 11 243.98 € H, subventionné à hauteur de 50 % par l'Académie avec un plafond maximum de 7 000 € par école,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute les pièces relatives à cette affaire.
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 2 235.00 € auprès de la Région Hauts de France afin de participer au financement des travaux entrepris par les communes pour restaurer les Monuments aux Morts et les plaques commémoratives du cimetière des Morts pour la France ou Morts au Champ d'Honneur dans le cadre du devoir de mémoire.

PLAN LOCAL D'URBANISME – DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le diagnostic territorial qui a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis de faire ressortir les enjeux principaux du territoire de la commune de Mortefontaine-en-Thelle.

Le Conseil Municipal organise le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ce débat, rendu obligatoire par la Loi SRU (article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme), est un exercice de programmation nécessaire pour une meilleure application du concept de Développement Durable.

Le compte rendu de séance exprime, pour chacun des grands thèmes abordés lors de la réunion, les volontés, les projets et les perspectives d'évolution de la commune.

I - Patrimoine naturel, paysages et continuités écologiques

- ↻ Préserver les alignements et bandeaux composés d'arbres et d'arbustes.
- ↻ Reconnaître le caractère paysager et environnemental des boisements
- ↻ Veiller à l'impact paysager des espaces urbanisés (coteau/versant).
- ↻ Préserver les espaces agricoles et naturels du territoire communal.
- ↻ Préserver les secteurs les plus sensibles d'un point de vue environnemental (corridors écologiques, ...).

II - Gestion des espaces agglomérés**A - Ambiances urbaines et patrimoine bâti**

- ↻ Adapter les règles d'urbanisme aux ambiances urbaines ressenties
- ↻ Préserver les ambiances urbaines aux abords de l'église.

COMPTES-RENDU SOMMAIRE

MARDI 28 MAI 2019 à 20 H 30

B - Qualité du cadre de vie, déplacements et dynamique urbaine

- ↳ Redynamiser le cœur de village, notamment par le biais d'actions suivantes :
 - améliorer l'accessibilité des équipements publics en rapprochant les équipements de loisirs (terrain de sport) de l'école et en améliorant l'offre en stationnement aux abords de l'école ;
 - envisager l'installation d'un commerce de proximité dans le cœur de village.
- ↳ Réaménager le terrain de sport à l'entrée du village en espaces vert (arboretum).
- ↳ Valoriser et compléter le réseau de voies de circulation douces sur le territoire comme étant des infrastructures d'intérêt touristique et de loisirs (rendre à nouveau accessible le chemin rural n°18 pour relier le hameau au village par un cheminement piéton).
- ↳ Envisager la réalisation d'un axe de contournement au sud du village afin de réduire le trafic de transit.
- ↳ Sécuriser l'intersection de la v.c. n°1 Andeville-Ste Geneviève et la rue d'Andeville.

C - Développement démographique, résidentiel et économique

- ↳ Assurer un développement compatible avec le SCoT de la Thelloise, autrement dit :
 - Envisager un développement démographique de l'ordre de +1% par an à l'horizon 2035 ;
 - Programmer un développement résidentiel au niveau du village afin de permettre l'accueil de nouveaux habitants.
 - Contenir le développement économique et résidentiel du hameau de la Mare d'Ovillers.

D - Habitat

- ↳ Diversifier l'offre en logements afin de répondre aux tendances sociologiques (proposer un parcours résidentiel).
- ↳ Favoriser le comblement des dents creuses et les projets de réhabilitation.
- ↳ Envisager un développement résidentiel à l'entrée ouest du village (rue d'Andeville) et à l'entrée sud-est du village.

III - Contraintes, risques et nuisances

- ↳ Gérer les eaux de ruissellement en amont :
 - Recenser les fossés (ceux qui existent, ceux qui devraient exister et en prévoir d'autres) et prévoir la plantation de haies ;
 - Envisager la réalisation d'une étude spécifique sur les aléas. Par ailleurs, le projet de développement résidentiel du village est conditionné en particulier à l'entrée sud-est du village par la gestion des aléas identifiés (coulée de boue et remontée de nappe).
- ↳ Contenir les conflits d'usage (activité/habitat) dans la mare d'Ovillers en maintenant un espace « tampon » entre les deux secteurs.

QUESTIONS DIVERSES : SECURITE ROUTIERE

Un point est fait concernant le retrait des plots de la rue de Laboissière. Au vu de la dangerosité, Monsieur DIERS informe avoir fait un recours auprès de Monsieur le Préfet. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse indiquant qu'il convient de trouver une solution avant le retrait des plots afin de préserver la sécurité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Départemental du 16 mai 2019, concernant l'organisation de rencontres de sensibilisation sur la sécurisation des traversées d'agglomération. Ces sessions d'une demi-journée ont pour objectif d'accompagner les réflexions concernant l'aménagement des traversées. La rencontre sur Beauvais a lieu le mercredi 19 juin 2019, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait opportun qu'un membre de la Commission Sécurité y participe.

Monsieur MORESSEE, responsable de la commission Sécurité, indique qu'il n'est pas nécessaire d'y assister.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30.

Mortefontaine-en-Thelle, le 12 juin 2019

Le Maire,
Alain PAILLARD

Affiché le 13 juin 2019

